

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination du Président communautaire et des
membres du Conseil d'administration des Services
humanitaires de la Croix-Rouge et du Conseil
d'administration du Service du Sang de la Croix-Rouge de
Belgique - Communauté francophone**

A.Gt. 17-01-2025

M.B. 10-02-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juin 2018 portant approbation des statuts de la Croix-Rouge de Belgique ;

Vu les statuts de la Croix-Rouge de Belgique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire francophone du 14 décembre 2024 ;

Considérant que, conformément à ses statuts, le Conseil communautaire francophone a proposé une liste de candidats pour les différents mandats à pourvoir ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces nominations en vue du bon fonctionnement de la Croix-Rouge ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés aux mandats suivants au sein du Conseil d'administration des Services humanitaires de la Croix-Rouge :

1° Président communautaire : Monsieur Frédéric WIRTZ ;

2° Vice-Président des Services humanitaires : Monsieur Philippe FROIDURE ;

3° Vice-Président des Services humanitaires : Monsieur Baudouin VELGE ;

4° Vice-Président du Service du Sang : Monsieur Luc UYLENBROECK ;

5° Président de Bruxelles-Capitale : Monsieur Patrick VENTURINI ;

6° Président de la Communauté germanophone : Monsieur Kurt HOFFMANN ;

7° Administrateur : Monsieur Gérard MARTIN ;

8° Administrateur : Madame Colombe DETHIER ;

- 9° Administrateur : Monsieur Bernard DE HALLEUX ;
- 10° Administrateur : Monsieur Michel GUILLAUME ;
- 11° Administrateur : Monsieur Nicolas CONTOR ;
- 12° Administrateur : Madame Morgane CHALET ;
- 13° Administrateur : Monsieur Claude PARENTANI ;
- 14° Administrateur : Madame Jézabel DAUCHOT ;
- 15° Administrateur-délégué : Monsieur Laurent JACQUEMIN.

Article 2. - Sont nommés aux mandats suivants au sein du Conseil d'administration du Service du Sang de la Croix-Rouge :

- 1° Président communautaire : Monsieur Frédéric WIRTZ ;
- 2° Vice-Président du Service du Sang : Monsieur Luc UYLENBROECK ;
- 3° Vice-Président des Services humanitaires : Monsieur Philippe FROIDURE ;
- 4° Vice-Président des Services humanitaires : Monsieur Baudouin VELGE ;
- 5° Administrateur : Monsieur Gérard MARTIN ;
- 6° Administrateur : Monsieur Etienne BAUDOUX ;
- 7° Administrateur : Monsieur Martin COLARD ;
- 8° Administrateur : Monsieur Alexandre HEBERT ;
- 9° Administrateur : Madame Marie-Christiane VEKEMANS ;
- 10° Administrateur-délégué : Monsieur Ivan de BOUYALSKI.

Article 3. - . Les mandats des membres visés aux articles 1^{er} et 2 prennent cours le 1^{er} janvier 2025 et prennent fin le 31 décembre 2028.

Article 4. - La Ministre-Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 janvier 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE